

WWW.MANIFESTOPERLADIFESADELLEPSICANALISI.IT

Manifesto per la difesa della psicanalisi

MANIFESTE POUR LA DEFENSE DE LA PSYCHANALYSE

Dans de nombreux lieux a été lancée ces dernières années l'alarme pour le danger de disparition que la psychanalyse court dans cette société. Nous, les soussignés, nous nous associons pleinement à ces préoccupations et nous lançons cet appel pour la défense de la psychanalyse.

Ce serait une erreur de penser que la psychanalyse, qui a représenté un énorme pas en avant dans la connaissance et la recherche dans le domaine de la psyché humaine, représente un *patrimoine* seulement pour ceux qui travaillent comme psychanalyste ou pour ceux qui font une psychanalyse. Au contraire, la psychanalyse a contribué au progrès dans de nombreux secteurs, de l'éducation à celui de la communication, de la recherche philosophique et sociale à celle scientifique.

Par conséquent, défendre la psychanalyse ne signifie pas défendre un secteur et une pratique spécifique, c'est aussi défendre le patrimoine de tous, au bénéfice de la société entière.

La défense de la psychanalyse et la condition indispensable de son développement passent d'abord par la définition de sa spécificité, de ses domaines d'intervention et de ses limites, par le respect qu'elle demande aux autres champs du savoir et réciproquement, à commencer par ceux qui se situent sur des terres adjacentes, mais différentes, comme la psychologie et la psychothérapie.

Définir et défendre la spécificité de la psychanalyse conduit nécessairement à revenir à la question de la formation des psychanalystes, qui n'est pas un problème «mineur», mais est au cœur de l'essence de la psychanalyse même et de sa possibilité d'exister : comme avec n'importe quel organisme vivant, l'avenir dépend avant tout de la possibilité de transmettre leurs «gènes».

À différents moments, dans de nombreux pays, et donc aussi dans le nôtre, ce problème a été abordé et discuté afin de trouver des «solutions» plus ou moins satisfaisantes. Nous voulons avec cet appel rappeler et réaffirmer que les concepts essentiels de la psychanalyse, dont l'origine remonte à Freud et à ses enseignements, ne découlent pas de la spéculation abstraite, mais proviennent d'une réflexion rigoureuse, fondée sur la pratique psychanalytique. C'est à partir de l'affirmation de ses concepts essentiels que nous pourrions relancer le combat, pour qu'ils soient partagés et utilisés comme des références par tous ceux qui, dans les différentes fonctions qu'ils occupent, sont appelés à s'exprimer sur la psychanalyse et sa pratique.

Qu'est-ce que la psychanalyse?

Tout au long de son histoire, et depuis sa naissance avec Freud, la psychanalyse a créé de nombreuses discussions et associations avec différents points de vue. Cependant, il ne fait aucun doute que quelque chose est commun à tous ces courants et que cela constitue le cœur de la psychanalyse, marquant la frontière entre elle et le reste des disciplines.

1) la reconnaissance de la centralité de l'inconscient et de ses manifestations (lapses, actes manqués, rêves) comme la clé pour comprendre le comportement humain ;

2) la référence à un cadre d'analyse spécifique par la méthode de l'association libre et le travail d'interprétation, qui permet de faire émerger l'inconscient, vaincre la résistance et permettre au sujet de prendre position par rapport à son expérience et à son propre désir ;

- 3) la prise en compte et l'évaluation du «transfert» ;
- 4) le fait que l'analyse personnelle, et donc la connaissance de son propre inconscient, constitue un instrument privilégié et une étape essentielle pour devenir psychanalyste à son tour.

Tous ces éléments aboutissent à la conclusion qu'il existe un large accord pour les psychanalystes et tous ceux qui, pour diverses raisons, sont concernés par la psychanalyse : la psychanalyse est radicalement «autre» par rapport aux autres disciplines qui traitent de la psyché humaine. Ceci est confirmé par l'histoire de la psychanalyse : Freud comme on le sait a maintes fois souligné que les fondements théoriques et pratiques de sa discipline, ne sont pas débiteurs, sauf pour une petite part, des connaissances philosophiques et techniques/scientifiques de l'époque. Ce n'est pas l'enjeu de ce manifeste d'approfondir ce point pour lequel il existe une documentation approfondie et partagée. Mais on peut dire que la psychanalyse est née là juste où, au lieu d'une «thérapie» qui éliminerait un symptôme et rétablirait un certain ordre, plus ou moins précédent de bien être, s'installe du «changement» et surtout de la «prise de conscience." ⁱ Quels que soient les débats et les désaccords au sein du mouvement psychanalytique et dans la psychanalyse elle-même, elle s'est donc constamment confrontée à un dilemme : maintenir sa spécificité et la défendre, ou glisser dans une certaine négation d'elle-même, et puis mourir, dissoute dans une forme de psychothérapie.

Ce qui a été dit jusqu'ici implique que l'enseignement et la pratique de la psychanalyse ne doivent pas être subordonnés à d'autres disciplines dans l'univers du "psy" sous peine de perdre son autonomie et son identité.

Pouvons-nous dire que, dans l'Italie d'aujourd'hui, les conditions législatives soient réunies pour permettre cela ? Pour répondre à cette question, partons des faits. Dans notre pays, la psychanalyse n'est réglementée en aucune manière, puisque la loi 56 de 1989 réglemente la nomination et les professions de psychologue et de psychothérapeute, ne mentionnant pas la psychanalyse.

L'hypothèse selon laquelle ceci s'est produit parce qu'il est sous-entendu que la psychanalyse soit comprise à l'intérieur des autres pratiques citées par la loi n'est pas soutenable. En effet, les longues années qui ont précédé l'approbation de la loi ont été caractérisées par un débat large et passionné dans lequel les psychanalystes et les associations de psychanalyse —avec des positions très différentes— se sont bien battus pour différencier ces professions et de ne pas être inclus dans les différents ordres professionnels.

Après un long processus (qui a duré une vingtaine d'années) la dialectique législative a produit simplement ceci : la psychanalyse n'a pas été incluse dans la loi et donc implicitement il s'en déduit que c'est une profession distincte de celle de psychologue ou de psychothérapeute. N'ayant pas été réglementée par une autre loi, la psychanalyse peut être considérée à plein titre une profession libérale (libre) non protégée.

D'autre part, de nombreux jugements et avis "pro veritate" (notamment celle du professeur Francesco Galgano) que les tribunaux, juges et avocats ont exprimé au cours des années suivantes ont amplement confirmé ce fait en définissant clairement les questions qui ont émergé après l'adoption de la loi.

Qu'arriverait-il si un jour ...?

Pourtant, depuis l'adoption de la loi n°56, la psychanalyse est confrontée à un problème paradoxal : périodiquement les psychanalystes qui ne sont pas inscrits à un ordre sont appelés à se défendre contre une accusation, qui pour la loi italienne n'a simplement aucun sens logique, celle de ne pas être psychologues, psychothérapeutes ou médecins.

Pour se protéger contre ces poursuites, qui, même infondées, représentent toujours un problème et une menace, de nombreux psychanalystes, ayant toutes les qualités requises, se sont au cours des années inscrits aux ordres professionnels.

Mais qu'arrivera-t-il si un jour il ne resterait que des psychanalystes de ce type ?

En d'autres termes: qu'arrivera-t-il si, globalement et pour une raison quelconque, le devenir psychanalyste allaient être subordonné à être d'abord psychologues ou médecins ? Qu'arrivera-t-il si pour faire une analyse didactique —base pour la formation du psychanalyste— vous devriez préalablement ou simultanément, avoir acquis un diplôme en psychologie ou en médecine?

Il ne fait aucun doute que la psychanalyse se serait soumise à des disciplines sans rapport avec elle et deviendrait ainsi un «secteur» ou une «spécialisation» parmi elles, conduisant à sa fin.

Une véritable psychanalyse, en effet, qui peut éventuellement conduire à devenir psychanalyste, ne peut s'épanouir pleinement que dans la pleine liberté du sujet, sans aucun «maître», «surmoi», loi sociale ou symptôme qui supervisent l'analyse elle-même. Ou plutôt : la fonction d'analyse est précisément de surmonter ces obstacles que dresse l'inconscient. Mais pas seulement : si ce n'est pas ainsi, en supposant que le futur analyste doit être (ou même d'abord) un psychologue ou un psychothérapeute, l'analyse du sujet serait confronté à l'impossibilité d'élaborer jusqu'au bout son propre désir.

Le parcours de l'analyse et de la (possible) formation n'a pas un temps fixé à l'avance ; n'a pas de titres demandé, n'a pas de conditions préalable et n'a pas de date limite ni même une fin certaine, parce que les temps, les voies et les contenus de la découverte de l'inconscient ne peuvent pas tolérer ces limites et ils entrent totalement en désaccord avec elles, en créant des résistances, là où l'analyse a l'intention d'essayer de les dévoiler. Et l'analyse elle-même, étant donnée ce qu'elle est, ne peut pas tolérer qu'une instance supérieure (titre universitaire, reconnaissance institutionnelle, ordre professionnel) s'immisce dans la relation analyste-analysant.

Vous pouvez alors vous inscrire en psychologie, en médecine et aux divers ordres, parce que le trajet de chaque sujet peut aller dans telle ou telle direction, mais vous ne pouvez pas imposer cette direction, comme aucune autre, sauf au prix de conduire à la mort de la psychanalyse.

D'autre part, un grand nombre de psychanalystes éminents ont reçu des formations totalement différentes de celle d'un médecin ou d'un psychologue : par exemple, Anna Freud (sans diplôme), Cesare Musatti (un diplôme en philosophie), Mélanie Klein (sans diplôme) Erich Fromm (sociologue, avec un diplôme en philosophie)...

Pourquoi la psychanalyse devrait-elle donc renoncer à son identité, son histoire, son indépendance ?

Le psychanalyste doit se présenter pour ce qu'il est

C'est pour cela que chaque analyste, chaque analysant, chaque chercheur, chaque juge, chaque politicien et tous ceux qui s'intéressent à la psychanalyse sont appelés à se prononcer contre toute tentative visant à poursuivre ceux qui exercent la profession de psychanalyste sans être membre d'un ordre professionnel. Chaque fois qu'un psychanalyste finit sous procès, pour un fait en soit inexistant, il est clair qu'il ne s'agit pas du procès d'une seule personne, mais de la psychanalyse elle-même.

Les psychologues et les médecins, aussi devraient être intéressés par cette défense de la psychanalyse, parce que la psychologie, la psychothérapie, la médecine, la psychiatrie, en dépit de leurs spécificités, ne peuvent que s'enrichir de la préservation et du développement de la psychanalyse, en bénéficiant aussi de l'éclairage que chaque discipline peut offrir.

Pour cette raison, parallèlement à l'intransigeante défense de la liberté de la psychanalyse, nous affirmons que l'éthique de chaque psychanalyste exige de chacun d'eux qu'il se présente d'une manière claire à chaque analysant, précisant ses titres et le parcours de sa formation.

En pleine connaissance, un sujet pourra choisir la voie de la psychanalyse avec l'aide d'un psychanalyste, étant pleinement informé de sa formation, ou pourra préférer une psychothérapie, encore une fois avec un professionnel qualifié.

C'est également important que les psychanalystes et les analysants soient continuellement nourris par un débat plus large au sein et en dehors des associations et que les psychanalystes continuent, sous des formes adaptées, à suivre une analyse de «contrôle» qui leur permette d'élaborer sur leur propre transfert, afin de ne pas glisser sur le terrain de la suggestion, la séduction ou la «guérison». Mais tout cela n'est et ne sera possible que si la psychanalyse est libre, et par principe n'est soumise à aucune autre discipline.

Chacun depuis sa position: défendons la psychanalyse

Au cours de l'histoire, nous constatons que les régimes totalitaires ont toujours essayé d'interdire la psychanalyse. En revanche, la société italienne dans son ensemble a été en mesure de défendre les conditions minimales d'existence de la psychanalyse, d'abord grâce au débat qui a permis d'éviter les pires dangers de cette loi, ensuite grâce aux juges qui ont pris acte de toute la portée de leurs décisions.

C'est donc vers toute la société que nous nous tournons, vers ceux qui ont des responsabilités spécifiques, non seulement parce que ces principes continuent à être affirmés, mais parce que nous devons stopper l'attaque contre la psychanalyse par ceux qui, consciemment ou inconsciemment, en aimeraient voir la fin.

C'est dans ce sens que nous demandons à tous ceux qui partagent les principes de ce manifeste de signer cette pétition.

Traduit de l'italien en français par Vannina Micheli-Rechtman e revu par Xavier Barret

Contact:

Alessandra Guerra

via Col di Lana, 24 48121 Ravenna, Italia

tel. 0039 (0) 544 402443

Cell 0039 335 8130966

E-mail alessandraguerra4@tin.it

WWW.MANIFESTOPERLADIFESADELLEPSICANALISI.IT